

CAPa Maréchal-ferrant

Objectifs de la formation

- Le CAPa maréchal-ferrant est un diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture. Son obtention permet :
 - **La poursuite des études** : BTM maréchal-ferrant, diplôme de niveau 4.
 - **L'entrée dans la vie professionnelle** :
 - ✓ trouver une place salariée dans une entreprise de maréchalerie.
 - ✓ créer ou reprendre une entreprise.
- Champs de compétences :
 - Travaux de maréchalerie (parage, forgeage, ferrage)
 - Organisation de l'intervention (organisation du poste de travail)
 - Communication en situation professionnelle (documentation, signalement des dysfonctionnements)

Public concerné

- Les demandeurs et demandeuses d'emploi
- Les personnes en reconversion professionnelle

Conditions d'admission

Pour être admis.e en formation le/la candidat.e doit :

- Etre majeur.e
- Avoir un financement pour sa formation

Positionnement

Après avoir complété un dossier de candidature, chaque candidat.e est invité.e à réaliser un positionnement constitué d'évaluations pratiques et d'un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargé.es des enseignements.

L'entretien et les évaluations permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

La formation

- Durée : Formation sur 1 an, de septembre à septembre
 - 945 heures de formation au CFPPA
 - 700 heures de formation en entreprise
 - 65 € de frais de gestion administrative (à joindre au dossier de candidature)
- Lieu : St-Hilaire du Harcouët
- Contact et inscription : Marilyne Mary, secrétaire du CFA-CFPPA
☎ 02 33 91 02 29 ✉ cfppa.st-hilaire@educagri.fr
- Dossier de candidature : disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr

Modalités pédagogiques

Présentiel, ateliers pratiques, visites, autoformation, mixité de public

Evaluation - Validation

Le diplôme est composé de 7 Unités Capitalisables.

Le CAPa est délivré aux candidat.es ayant validé toutes les Unités Capitalisables du diplôme.

Répartition horaire et contenu des modules

Horaires indicatifs

Modules Généraux (189 heures)

- **MG 1** : Agir dans des situations de la vie sociale 54 heures
 - *Histoire, géographie, éducation socio-culturelle, économie générale, mathématiques et informatique*
- **MG 2** : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle 54 heures
 - *APSAES (Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi) et sciences*
- **MG 3** : Interagir avec son environnement social 81 heures
 - *Lettres et anglais*

Modules Professionnels (756 heures)

- **MP 1** : Insertion du salarié dans l'entreprise 81 heures
- **MP 2** : Organiser l'atelier de maréchalerie 54 heures
- **MP 3** : Techniques professionnelle 173 heures
- **MP 4** : Travaux de maréchalerie 324 heures
- **MP UCARE** : Utiliser les matériaux synthétiques de collage de fer à cheval 54 heures
- **Récupération du vécu et individualisation** 70 heures

Moyens techniques et humains

Equipements et matériels

- Un atelier de maréchalerie de 1 500 m² avec 32 forges fixes et 8 stalles de ferrage ; un centre équestre.
- Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur ; un CDI.

Equipe administrative et pédagogique

- Des formateurs et formatrices spécialistes du domaine d'intervention, des intervenants professionnels.
- Une secrétaire, une infirmière, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

La couverture sociale

Maladie, Maternité, Vieillesse, Accident du travail

Au CFPPA, en entreprise ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux de stage. Le/la stagiaire est couvert.e par la même assurance qu'avant son entrée en formation. Il/elle n'est pas comptabilisé.e à l'effectif de l'entreprise dans laquelle il/elle effectue son stage et tout accident doit donc être déclaré par le centre à sa caisse.

Frais de formation

Une prise en charge des frais de formation est possible :

- auprès du fonds assurance formation auquel cotise l'employeur (FAFSEA, Association Transition Pro, Projet de Transition Professionnelle, OPCO...).
- par l'Etat (Ministère de l'Education, des Armées), par la Région du/de la stagiaire
- par un financement personnel

Il est possible de combiner ces financements entre eux.

Références sur les 4 dernières années

	2020	2019	2018	2017
Taux de réussite	88 % (8 candidat.e.s)	64 % (14 candidat.e.s)	80 % (10 candidat.e.s)	92 % (13 candidat.e.s)
Taux d'érosion	11 % (1 stagiaire)	7 % (1 stagiaire)	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>
Taux d'appréciation des apprenant.e.s	86 %	100 %	<i>Pas d'enquête réalisée</i>	<i>Pas d'enquête réalisée</i>